DynaM – Release 23 12 2015

Info: ONSS: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be
HIVA: Ludo Struyven, Sem Vandekerckhove ▪ Tél. 016 32 33 41 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be ▪ sem.vandekerckhove@kuleuven.be

Dynamiques sur le marché de l'emploi belge 2005 - 2014. Release 2015

Durant la période 2013-2014, l'emploi en Belgique s'est redressé après une diminution deux années de suite. L'augmentation a atteint 0,7%, ce qui représente 25 400 postes de travail. Cette tendance persiste au cours de la période 2014-2015 ([1]).

Le revirement positif de la tendance, initié durant la période 2013-2014, est plus la conséquence d'une hausse de la création d'emplois que d'une baisse de la destruction d'emplois. Entre juin 2013 et juin 2014 quelque 205 100 emplois ont été **créés** au sein d'entreprises en expansion et auprès d'employeurs qui démarraient leur activité alors que 179 700 **destructions** d'emploi étaient enregistrées dans des entreprises en contraction ou n'occupant plus de personnel.

Pour la période 2013-2014, 576.400 travailleurs sont entrées en service dans les entreprises en Belgique, (autant dans les entreprises en expansion qu'en contraction), tandis que 548 800 travailleurs ont quitté leur emploi ([2]).

C'est ce qu'il ressort des chiffres de ce release DynaM, l'analyse des dynamiques sur le marché du travail qui restent souvent cachées dans les analyses habituelles.

1. Les indicateurs DynaM principaux

Après la chute brutale de l'emploi en 2008-2009 et une nouvelle contraction dans la période 2011-2013, le marché du travail s'est redressé avec une croissance modérée mais continue dans la période 2013-2015.

Le tableau 1 montre l'évolution des indicateurs principaux de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs sur la période 2005-2014 avec une extrapolation pour la période 2014-2015.

Tableau 1: Indicateurs principaux de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs

	Dynamique de l'emploi				Dynamique des travailleurs			Churning
Période	**Réallocation nette d'emplois** %	**Taux de création d'emplois** %	**Taux de destruction d'emplois** %	Taux de réallocation des emplois %	**Taux d'entrée** %	Taux de sortie %	Taux de réallocation des travailleurs %	**Taux de churning** %
2014-2015*	*0,8*	*5,6*	*4,8*	*10,4*				
2013-2014	0,7	5,4	4,7	10,1	16,7	15,9	32,6	22,5
2012-2013	-0,7	4,4	5,1	9,5	15,9	16,6	32,5	23,0
2011-2012	-0,4	4,9	5,2	10,1	17,2	17,8	35,0	24,9
2010-2011	1,4	5,7	4,3	10,0	18,5	16,9	35,4	25,4
2009-2010	1,0	5,7	4,7	10,4	17,1	16,1	33,2	22,9
2008-2009	-0,5	5,2	5,8	11,0	17,1	17,9	35,0	24,0
2007-2008	2,2	6,6	4,4	11,0	20,2	17,9	38,1	27,2
2006-2007	1,5	6,2	4,7	11,0	19,5	17,9	37,3	26,4
2005-2006	1,2	6,0	4,8	10,7				

© Office National de Sécurité Sociale et DynaM-belgium.org * Extrapolation

([1]) http://www.rsz.fgov.be/fr/news/694/croissance-moderee-du-marche-du-travail-au-cours-du-deuxieme-trimestre-2015.
([2]) Ne concerne que les travailleurs entrants/sortants chez les employeurs déclarés à l'ONSS (90% de l'emploi, 99% des employeurs)

La décomposition des flux globaux concernant les postes de travail (partie gauche du tableau) et les travailleurs (partie droite) montre que l'évolution positive est la conséquence de la hausse de la création d'emplois et de l'augmentation du nombre d'entrées (qui y sont partiellement associées) plus que de la baisse de la destruction d'emplois et de la diminution du nombre de sorties (qui y sont partiellement associées). La tendance positive de la réallocation d'emplois persiste en 2014-2015.

Le graphique 1 présenter pour la période 2006-2014 l'évolution de de la dynamique de l'emploi et de la dynamique des travailleurs.

Graphique 1 Dynamique des travailleurs et dynamique de l'emploi exprimées en taux (2006-2014)

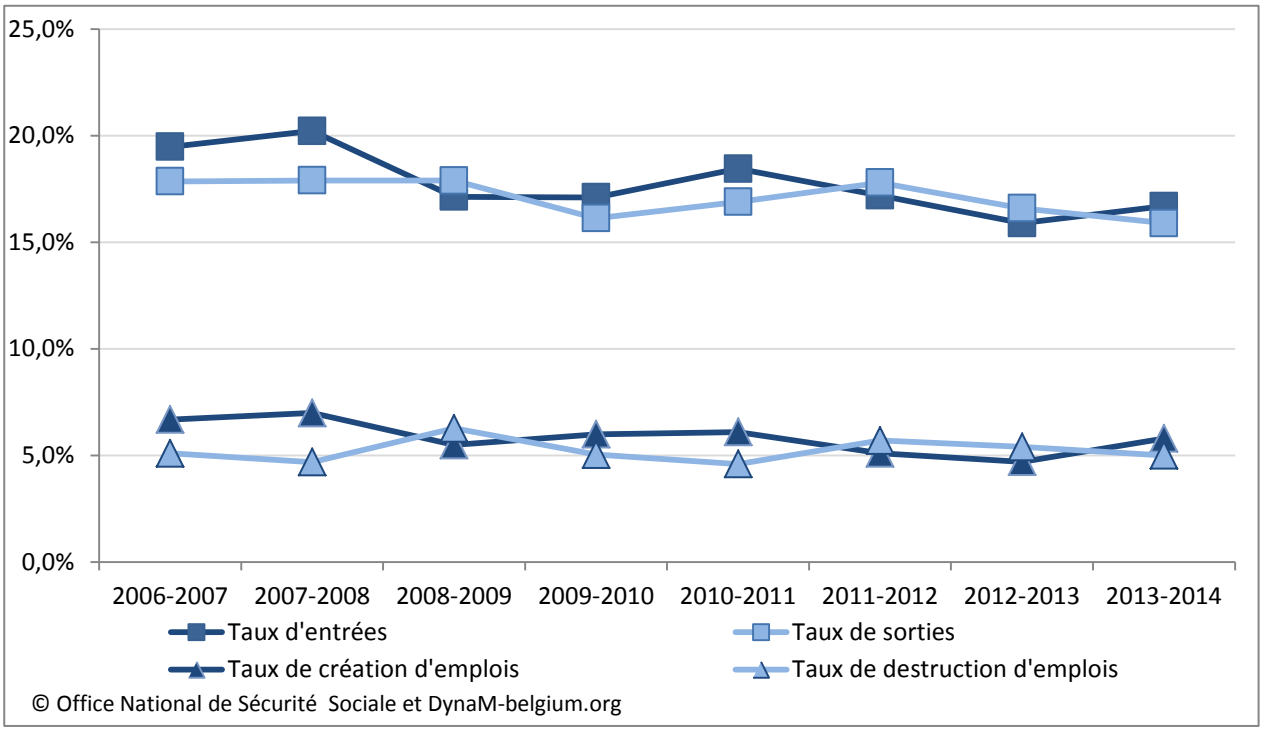

Il ressort de ce graphique 1 que la tendance à la baisse s'est retournée en 2013-2014: les taux de création d'emplois et d'entrées ont augmenté tandis que les taux de destruction d'emplois et de sorties ont diminué. Cependant, même si le taux de réallocation d'emplois (somme des taux de création et de destruction d'emplois) a augmenté de 0,7% par rapport à la période 2012-2013, le taux de réallocation des travailleurs (somme des taux d'entrées et de sorties) n'a guère repris. La dynamique des travailleurs au cours de la période 2013-2014 a donc été, plus que les années précédentes, la conséquence de la création et de la destruction d'emplois et moins la conséquence du churning (rotation de postes de travail).

La création d'emplois a beau reprendre, le marché de l'emploi n'a pas pour autant atteint son niveau d'avant la crise. En plus, le churning reste au niveau le plus faible dès le début de la grande récession de 2008. Dans la période de 2013-2014, par 1.000 travailleurs, il n'y avait que 225 entrées ou sorties de travailleurs qui correspondaient à des changements d'emploi dans le cadre des postes de travail *existant*. Ceci est typique pour de longues période de faible conjoncture, où, vu l'incertitude sur les prévisions économique, un manque de confiance s'installe qui empêche aussi bien les employeurs que les travailleurs à s'investir dans des changements d'emploi.

2. Dynamique des employeurs

Dans quelle mesure, la création d'emplois est réalisée par les entreprises existantes et quelle est la contribution des nouvelles entreprises ? Le graphique 2 montre l'évolution de la création et de la destruction d'emplois par type d'employeurs: les entreprises en contraction ou en expansion, les employeurs entrants ou sortants.

Graphique 2 Création et destruction d'emplois en Belgique (juin 2005-juin 2014)

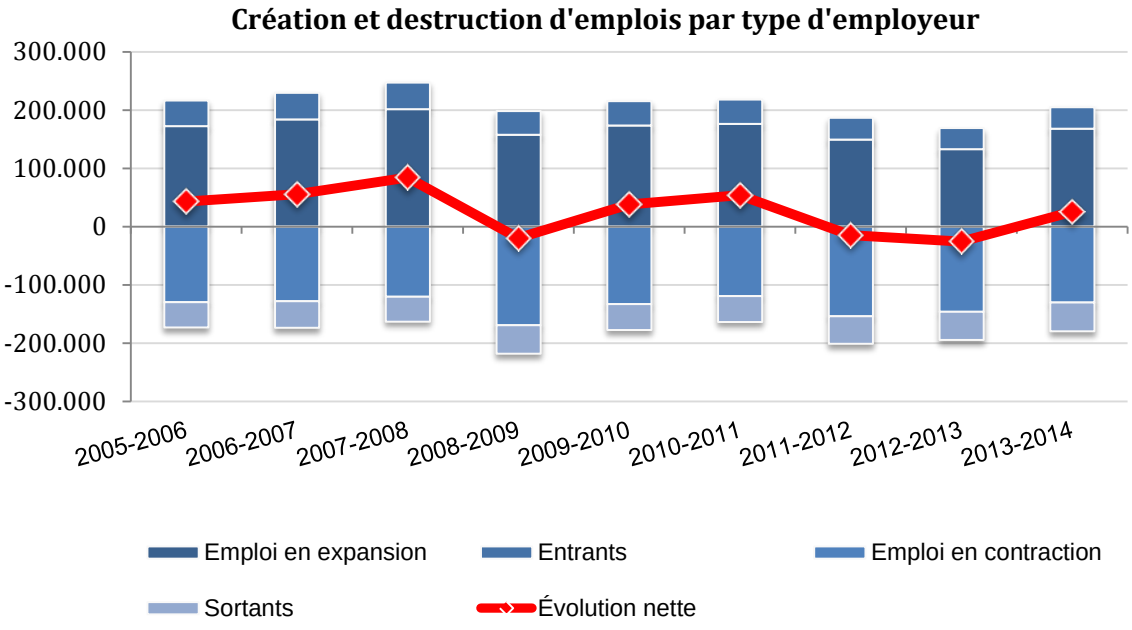

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Source: ONSS et ORPSS (Dynam-Belgium.org)

Entre juin 2013 et juin 2014, quelque 205.000 emplois ont été créés, dont 168.400 (soit 82%) dans les entreprises existantes (en expansion) et 36.700 dans les entreprises qui ont débuté une activité d'employeur. De même, 179.700 emplois ont été détruits, dont 130.500 dans les entreprises en contraction et 49.200 par les entreprises cessant leur activité d'employeur.

La dynamique de l'emploi dans les entreprises n'est pas seulement mesurée en termes d'expansion et de contraction ou bien de création et de destruction d'emplois. L'intensité de la dynamique des travailleurs dans les entreprises et les secteurs est également un indicateur important. Celui-ci peut être exprimé de différentes façons. La première possibilité est le taux des travailleurs restants (le pourcentage des travailleurs qui au cours de la période observée sont restés dans l'entreprise). La deuxième est le taux de réallocation des travailleurs (le pourcentage des travailleurs qui dans la période observée sont entrés dans l'entreprise ou qui ont quitté l'entreprise). L'une est l'image renversée de l'autre.

Le taux des travailleurs restants était de presque 84% pour la période 2013-2014, ce qui est de 3 points supérieur au niveau d'avant crise (81% pour les périodes 2006-2007 et 2007-2008). Pendant les deux premières années de crise, le taux des travailleurs restant avait augmenté de 2 points. Cette hausse a été suivie d'une baisse marquée (période 2010-2011), puis d'une stabilisation (2011-2012) et enfin d'une nouvelle augmentation (2012-2013, deuxième creux de la crise économique). Durant la période 2012-2014, le taux des travailleurs restants et le taux de réallocation sont restés stables.

Les emplois créés et les emplois détruits sont des notions qui sont mesurées au niveau de l'entreprise comme le solde entre les entrées et les sorties dans l'entreprise et ne peuvent donc pas être associées à des travailleurs ou des postes de travail individuels. Les entrées et sorties des travailleurs par contre peuvent être associées aux employeurs aussi bien aux travailleurs qu'aux postes de travail.

3. Dynamique des travailleurs

La dynamique de l'emploi (création et destruction d'emplois) et la dynamique des travailleurs réparties selon les caractéristiques des entreprises indiquent dans quelle mesure les entreprises adaptent leurs effectifs en fonction des circonstances économiques. L'analyse de la dynamique des travailleurs suivant les caractéristiques des travailleurs en montre l'impact au niveau des travailleurs.

3.1. Selon le sexe du travailleur

Pour la période 2013-2014, le taux d'entrées des hommes et des femmes étaient égale (respectivement 16,8% et 16,6%), tandis que le taux de sorties des hommes (16,7%) était nettement supérieur à celui des femmes (15,0%). Par conséquent, l'emploi reste constant pour les hommes tandis que le nombre de femmes occupées augmente de 1,5%.

Il est à noter qu'au cours de la période 2006-2014, l'écart entre les taux d'entrées des hommes et des femmes a graduellement disparu, tandis que l'écart entre les taux de sorties est resté presqu'au même niveau (voir graphique 3).

Graphique 3 Création et destruction d'emplois en Belgique (juin 2006-juin 2014)

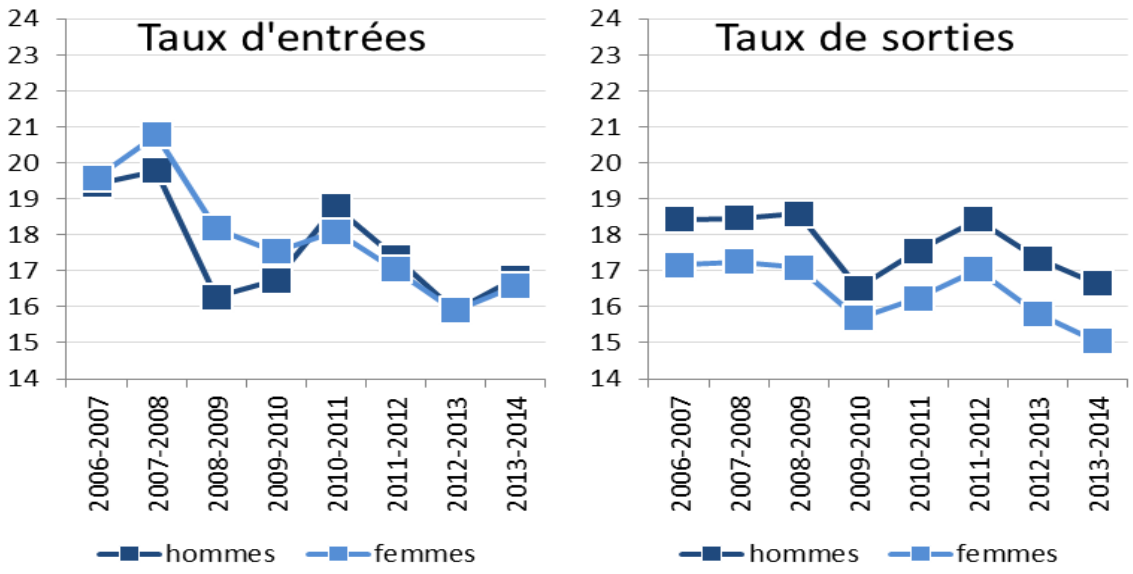

© Office National de Sécurité Sociale et DynaM-belgium.org

3.2. Selon l'âge du travailleur

La dynamique des travailleurs est fortement liée à leur âge. Les jeunes sont en général plus dynamiques sur le marché du travail: ils rejoignent et quittent plus facilement une entreprise que les plus âgés. Les taux d'entrées et de sorties sont clairement plus élevés chez les plus jeunes (et ceci vaut également pour le taux de réallocation des travailleurs). Pour les plus âgés (à partir de l'âge de 50 ans), le taux de sorties repart à la hausse.

Le graphique 4 met en évidence l'évolution pour la période de 2006-2014 du taux net de la dynamique des travailleurs, autrement dit la différence entre le taux d'entrées et le taux de sorties. Le taux d'entrées pour une classe d'âge déterminée est établi en divisant le nombre d'entrées entre le début et la fin d'un cycle

annuel par l'emploi moyen de cette classe d'âge au cours de cette période. Le taux de sorties est calculé de manière analogue. En soustrayant le taux de sorties du taux d'entrées, l'impact des travailleurs qui changent d'emploi (et qui de ce fait influencent de manière égale tant le nombre d'entrées que le nombre de sorties) est neutralisé et il ne reste plus que les entrées vers et les sorties à partir de la position emploi salarié. Pour les travailleurs les plus jeunes, le taux d'entrées est supérieur au taux de sorties et c'est donc le taux d'entrées net qui est présenté (taux d'entrées moins taux de sorties). Pour les travailleurs les plus âgés, la situation est inversée et c'est donc le taux net de sorties qui est présenté (taux de sorties moins taux d'entrées).

Graphique 4 Taux d'entrées net des jeunes et taux de sorties net des plus âgés, 2006-2014 (Belgique)

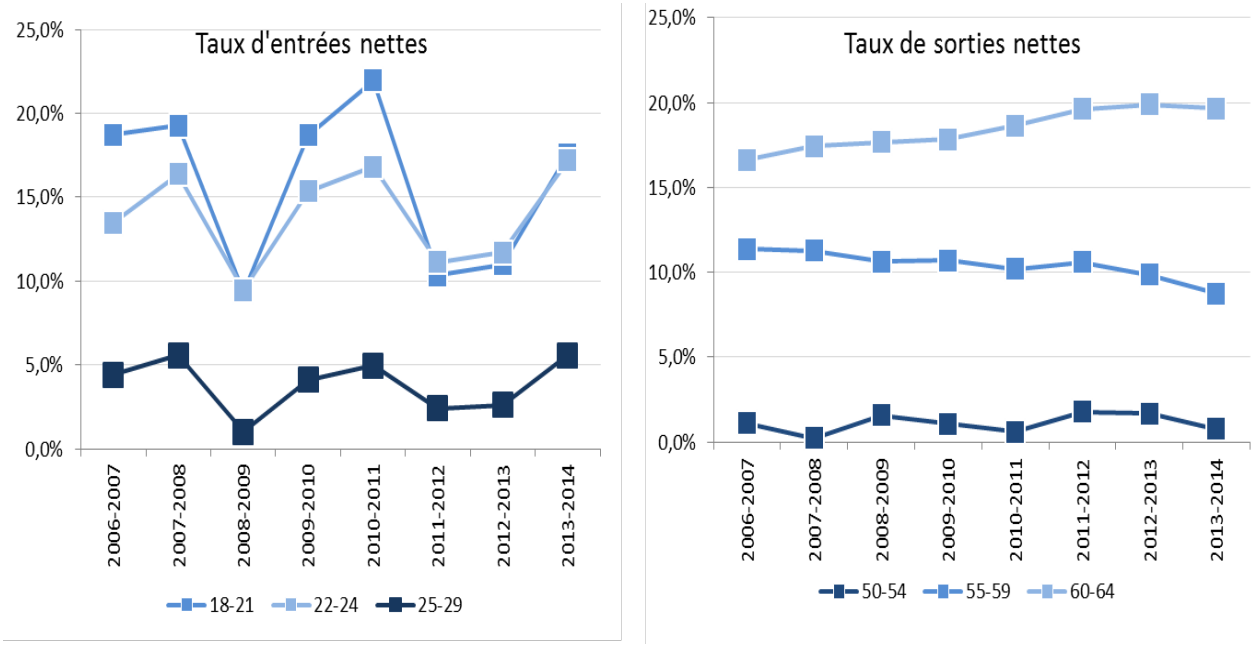

Le taux d'entrées net pour les classes d'âge les plus jeunes apparait comme le plus sensible aux variations de la conjoncture. Le taux d'entrées net pour les jeunes entre 18 et 29 pour la période 2013-2014 est nettement plus élevé qu'au cours de la période 2012-2013 et tend à rejoindre le niveau d'avant la première période de crise 2008-2009. A signaler également que l'emploi moyen au sein de ces groupes de jeunes diminue légèrement: il s'agit principalement d'une conséquence d'une entrée plus tardive sur le marché du travail.

Le taux net de sorties des travailleurs les plus âgés révèle une autre dynamique. La sensibilité à la conjoncture est la plus élevée dans la classe d'âge 50-54 ans. Au sein de la classe d'âge 55-59 ans, le taux net de sorties diminue au cours du temps (de 11,4% à 8,7%) alors que ce taux augmente pour la classe d'âge supérieure (de 16,6% à 19,7%). Pour les 2 groupes les plus âgés pris en considération (les 2 lignes supérieures du graphique), il y a clairement un glissement depuis la période 2009-2010 de l'âge auquel les travailleurs quittent l'emploi salarié. Attention cependant: pour ces 2 classes d'âge l'emploi moyen est en augmentation continue. Cela signifie que l'évolution des taux net de sorties chez les personnes âgées peut être attribué au recul de l'âge de sortie. Les effets de la gestion politique jouent également un rôle, de même qu'une décomposition par secteur d'activité mouvante. La conséquence est que les gens restent plus longtemps au travail.

Annexes

Tableau B1: Réallocation d'emplois par des employeurs en expansion et en contraction, juin 2005-juin 2014

Période	Employeurs en expansion	Création d'emplois par employeurs en expansion			Employeurs en contraction	Destruction d'emplois par employeurs en contraction	
	nombre	nombre	%		nombre	nombre	%
2013-2014	48.005	168.400	4,4		44.272	130.505	3,4
2012-2013	46.607	132.933	3,5		46.478	146.309	3,8
2011-2012	50.003	149.376	3,9		45.425	153.909	4,0
2010-2011	52.781	176.506	4,6		43.079	119.238	3,1
2009-2010	50.149	173.550	4,6		43.458	133.043	3,5
2008-2009	48.758	157.455	4,2		46.345	169.674	4,5
2007-2008	54.149	201.735	5,4		42.096	120.526	3,2
2006-2007	52.885	184.329	5,0		41.434	128.298	3,5
2005-2006	50.604	172.355	4,7		41.543	129.853	3,6
© Office National de Sécurité Sociale et DynaM-belgium.org							

Tableau B2 - Réallocation d'emplois par taille d'employeur (Belgique, données annuelles)

	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
Taille	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	168.994	205.069	194.599	179.654	-25.605	25.415
< 5 emplois	52.960	55.345	56.289	53.874	-3.329	1.471
5-9 emplois	23.547	24.764	25.129	24.368	-1.582	396
10-19 emplois	19.442	21.596	21.876	22.227	-2.434	-631
20-49 emplois	22.218	22.770	24.673	23.812	-2.455	-1.042
50-99 emplois	12.358	14.178	13.783	12.343	-1.425	1.835
100-199 emplois	10.563	11.207	10.493	10.315	70	892
200-499 emplois	9.605	12.089	10.842	10.288	-1.237	1.801
500-999 emplois	5.389	7.825	6.547	5.293	-1.158	2.532
1000+ emplois	12.912	35.295	24.967	17.134	-12.055	18.161
	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
Taille	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	4,4	5,4	5,1	4,7	-0,7	0,7
< 5 emplois	18,8	19,9	20,0	19,3	-1,2	0,5
5-9 emplois	11,0	11,7	11,8	11,5	-0,7	0,2
10-19 emplois	7,9	8,8	8,9	9,1	-1,0	-0,3
20-49 emplois	5,7	6,0	6,3	6,3	-0,6	-0,3
50-99 emplois	4,3	4,9	4,8	4,3	-0,5	0,6
100-199 emplois	3,5	3,7	3,4	3,4	0,0	0,3
200-499 emplois	2,4	2,9	2,7	2,5	-0,3	0,4
500-999 emplois	1,9	2,7	2,3	1,8	-0,4	0,9
1000+ emplois	0,9	2,5	1,8	1,2	-0,9	1,3
© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org						

Tableau B3 Réallocation d'emplois par localisation des employeurs (Belgique, données annuelles)

Région	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	168.994	205.069	194.599	179.654	-25.605	25.415
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	23.515	23.381	21.480	19.077	2.035	4.304
Région flamande	89.134	95.796	93.430	90.142	-4.296	5.654
Région wallonne	41.351	44.210	48.870	46.448	-7.519	-2.238
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	3.804	5.535	3.702	3.831	102	1.704
Régions de Bruxelles cap & wallonne	1.179	2.368	1.443	2.045	-264	323
Régions flamande & wallonne	2.437	3.604	3.926	3.368	-1.489	236
dans les 3 régions	7.574	30.175	21.748	14.743	-14.174	15.432
Région	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	4,4	5,4	5,1	4,7	-0,7	0,7
Employeurs monorégionaux						
Région de Bruxelles capitale	7,2	7,6	6,6	6,2	0,6	1,4
Région flamande	5,8	6,4	6,1	6,0	-0,3	0,4
Région wallonne	5,8	6,4	6,9	6,7	-1,1	-0,3
Employeurs plurirégionaux						
Régions de Bruxelles cap & flamande	2,5	2,9	2,4	2,0	0,1	0,9
Régions de Bruxelles cap & wallonne	1,9	3,4	2,4	2,9	-0,4	0,5
Régions flamande & wallonne	2,3	3,3	3,6	3,1	-1,4	0,2
dans les 3 régions	0,8	3,2	2,3	1,5	-1,5	1,6

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Tableau B4 Réallocation d'emplois par activité économique de l'employeur (Belgique, données annuelles)

Activité économique	Création d'emplois		Destruction d'emplois		Réallocation nette	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	168.994	205.069	194.599	179.654	-25.605	25.415
Agriculture, sylviculture et pêche	4.045	6.693	3.639	3.697	406	2.996
Industries	16.330	15.849	29.694	26.675	-13.364	-10.826
Construction	17.648	16.975	22.831	23.863	-5.183	-6.888
Commerce, Transports, Horeca	54.289	59.629	63.996	59.416	-9.707	213
Information et communication	5.134	5.559	5.172	5.106	-38	453
Activités financières et d'assurance	3.628	3.650	5.849	5.703	-2.221	-2.053
Activités immobilières	1.985	1.961	1.831	1.879	154	82
Services administratifs, de soutien et spécialisés	30.854	45.190	32.855	23.353	-2.001	21.837
Administration publique et enseignement	10.273	23.323	11.249	13.356	-976	9.967
Activités médico-sociales et sociales	15.161	15.506	7.136	6.607	8.025	8.899
Arts, activités récréatives, Divers	9.647	10.734	10.347	9.999	-700	735
Activité économique	Taux de création d'emplois		Taux de destruction d'emplois		Réallocation nette en %	
	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014	2012-2013	2013-2014
Total	4,4	5,4	5,1	4,7	-0,7	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	18,4	30,4	16,5	16,8	1,8	13,6
Industries	3,0	2,9	5,4	4,9	-2,4	-2,0
Construction	8,3	7,9	10,7	11,2	-2,4	-3,2
Commerce, Transports, Horeca	6,6	7,2	7,7	7,2	-1,2	0,0
Information et communication	5,5	5,9	5,5	5,4	0,0	0,5
Activités financières et d'assurance	2,7	2,7	4,4	4,3	-1,7	-1,5
Activités immobilières	9,7	9,5	8,9	9,1	0,7	0,4
Services administratifs, de soutien et spécialisés	6,4	9,4	6,8	4,8	-0,4	4,5
Administration publique et enseignement	1,2	2,6	1,3	1,5	-0,1	1,1
Activités médico-sociales et sociales	3,2	3,2	1,5	1,4	1,7	1,9
Arts, activités récréatives, Divers	8,1	9,0	8,7	8,4	-0,6	0,6

© Office national de Sécurité sociale et DynaM-belgium.org

Définitions et méthode

Ce release contient les données annuelles portant sur la création et la destruction d'emplois et sur les employeurs entrants et sortants en Belgique.

Le texte ci-dessous reprend les définitions utilisées et une brève description de la méthode. Pour plus de détails, consulter la page Méthode: dynam-belgium.org/Methode

• Source des données

Les chiffres DynaM sont issus de bases de données administratives, gérées par l'Office national de Sécurité sociale (ONSS) et l'Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales (ONSSAPL). Les chiffres DynaM couvrent 100% des employeurs et quelque 99% des travailleurs salariés en Belgique. Seuls les employeurs relevant de la compétence de la Caisse de Secours et de Prévoyance des marins ne sont pas inclus dans DynaM (une dizaine d'employeurs représentant environ 1 165 postes de travail).

• Unités statistiques

Employeur: un **employeur** est une personne physique ou morale qui occupe du personnel (travailleurs salariés) assujetti à la sécurité sociale belge.

Poste de travail/emploi: ce concept repose sur le dénombrement des travailleurs occupés par chaque employeur à la fin d'un trimestre.

• Définitions

Création d'emplois: augmentation du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année *t-1* - 30 juin année *t*) est supérieur à celui au début de la période. La création d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, …) n'est pas prise en considération.

Destruction d'emplois: diminution du nombre d'emplois au sein des entreprises où le nombre de postes de travail à la fin de la période de référence (30 juin année *t-1* - 30 juin année *t*) est inférieur à celui au début de la période. La destruction d'emplois qui n'est que la conséquence de changements administratifs ou juridiques (fusions, scissions, transferts, …) n'est pas prise en considération.

Employeur entrant: nouvel employeur qui ne dispose d'aucun emploi au début de la période d'au moins un emploi à la fin de la période. La réactivation d'employeurs "dormants", c.-à-d. des employeurs qui durant une période limitée (4 trimestres ou moins) n'emploient pas de salariés et, après celle-ci, en recrutent de nouveaux, ne sera pas considérée comme l'arrivée d'un nouvel employeur. Les entreprises issues d'une fusion, d'une scission ou d'un changement de numéro d'entreprise ne sont pas considérées comme employeurs entrants.

Employeur sortant: entreprise qui occupait du personnel et qui n'en occupe plus. Les employeurs qui disparaissent suite à une fusion, une scission ou un changement de numéro d'entreprise ne sont pas pris en considération.

Dans les analyses DynaM, les flux de base sur le marché du travail sont libellés comme "entrées" et "sorties". Il s'agit des entrées et des sorties de travailleurs dans une entreprise affiliée à l'ONSS. L'ensemble de ces flux définissent la **dynamique globale des travailleurs** ou la réallocation brute des travailleurs. La différence entre les entrées et les sorties représente **l'évolution nette de l'emploi** ou réallocation nette des travailleurs. La dynamique des travailleurs, tout comme la dynamique de l'emploi, est mesurée au niveau de chaque entreprise en comparant le personnel à deux moments différents: il s'agit spécifiquement de mettre en rapport l'ensemble du personnel du 30 juin de l'année t-1 avec celui du 30 juin de l'année t.

Quand un travailleur d'une entreprise (redevable à l'ONSS) n'apparaît pas dans la déclaration DMFA de l'année t-1, mais bien dans celle de l'année t, on définit cela comme une **entrée** (Davis en Haltiwanger 1999). Pareillement, une **sortie** est enregistrée quand un travailleur, qui au 30 juin t-1 était encore occupé par l'entreprise, ne l'est plus au 30 juin de l'année t (Davis en Haltiwanger 1999).

- ### Méthode

L'élaboration des chiffres et indicateurs portant sur la création/destruction d'emplois et les employeurs entrants/sortants repose sur une méthodologie validée scientifiquement, utilisant le couplage d'enregistrements. Le but de ce couplage d'enregistrements est de reconstituer l'historique de chaque entreprise. HIVA-KU Leuven et l'ONSS ont développé une méthode innovante pour réaliser un tel couplage d'enregistrements en s'appuyant sur la disponibilité des relations entre employeurs et travailleurs (Geurts & Vets, 2011). La méthode de calcul de Davis, Haltiwanger & Schuh (1996) pour la création et destruction d'emplois est adoptée.

- ### Références

EUROSTAT/OECD (2007), Eurostat - OECD Manual on Business Demography Statistics, Luxembourg.
Davis J.S., Haltiwanger J.C. & Schuh S. (1996) , Job creation and destruction, Cambridge / London.

Geurts K. & Vets P. (2011), Employee flows to study firm and employment dynamics, DynaM Working Paper.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, procédez de la manière suivante:

- En ce qui concerne la source des données et les statistiques de base
  ONSS - Direction des Statistiques: Peter Vets ▪ Tél. 02 509 31 43 ▪ peter.vets@onss.fgov.be
- En ce qui concerne la méthodologie et les indicateurs
  HIVA: Ludo Struyven & Sem Vandekerckhove ▪ Tel. 016 32 33 41 ▪ ludo.struyven@kuleuven.be
  sem.vandekerckhove@kuleuven.be

DynaM - Les indicateurs principaux

L'évolution de l'emploi est déterminée par les entreprises en expansion qui créent des emplois supplémentaires et les entreprises en contraction où des emplois sont détruits. On parle ici de la dynamique de l'emploi, qui est exprimée en taux.

Un **taux de création d'emplois** de 5,4% pour la période 2013-2014 signifie que pour 1.000 emplois, 54 nouveaux emplois ont été créés. Parallèlement, pour 1.000 emplois, les 47 emplois qui sont détruits entre 2013 et 2014 correspondent à un **taux de destruction d'emplois** de 4,7%. Le résultat net est donc de 7 emplois supplémentaires pour 1.000 emplois (ce qui constitue la réallocation nette d'emplois, autrement dit l'évolution nette). La somme des emplois créés et détruits (54 + 47 soit 101 emplois pour 1.000 emplois) est une mesure de l'intensité de la dynamique de l'emploi (**taux de réallocation d'emplois**).

Dans l'analyse DynaM, ce ne sont pas uniquement les emplois qui sont mis en évidence, mais également les personnes qui les occupent. La dynamique propre à ces personnes n'est pas visible dans l'évolution globale de l'emploi: en effet, des travailleurs quittent temporairement ou définitivement le marché du travail, leurs emplois disparaissent ou bien subsistent mais en étant occupés par des nouveaux travailleurs.

La dynamique des travailleurs représente trois fois la dynamique de l'emploi. Au cours de la période 2013-2014, on observe respectivement 167 entrées par 1.000 travailleurs (**taux d'entrée:** 16,7%) et 159 sorties par 1.000 travailleurs (**taux de sorties:** 15,9%). En 2013-2014, il y avait donc, pour

1.000 travailleurs, 326 mouvements (167 + 159) de personnel dans les entreprises (**taux de réallocation des travailleurs**).

De ces 326 mouvements de personnel par 1.000 travailleurs, 101 sont en rapport avec des entrées dans des emplois créés ou des sorties à la suite de destructions d'emplois détruits (cf. le taux de réallocation d'emplois). Les 225 mouvements restant par 1.000 emplois se rapportent au roulement du personnel parmi les emplois maintenus (**taux de churning**).

La dynamique de l'emploi ainsi que la dynamique de travailleurs ne peuvent être mesurées sans biais, que si les données de bases soient corrigées et expurgées des effets de glissement d'emplois entre entreprises qui ont une origine administrative. Suite à des événements démographiques au niveau des entreprises (fusions, scissions, transferts et reprises, …), des emplois peuvent passer d'une entité juridique à une autre alors que le travailleur continue à effectuer la même tâche à la même place. Cette dynamique apparente dans le nombre d'emplois mène à une surestimation de la réallocation annuelle. La méthodologie DynaM élimine ces biais en utilisant la méthode du "longitudinal record-linking" sur la base de l'information concernant les flux d'emplois. La méthode est développée conformément aux standards internationaux.

DynaM publie les chiffres et les analyses online : www.dynam-belgium.org.